

Drogue

58. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans ce domaine depuis notre réunion de Houston, et en particulier l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Nous saluons la mise en place du Programme des Nations Unies pour le contrôle international de la drogue (PNUCID).

59. Nous intensifions nos efforts en vue de réduire la demande de drogue, en tant que partie intégrante des programmes globaux d'action anti-drogue. Nous poursuivons nos efforts pour combattre le fléau de la cocaïne et nous les accompagnerons d'une attention accrue à l'égard de l'héroïne, qui est encore la principale drogue dure en Europe et en Asie. Une coopération renforcée est nécessaire à la fois pour réduire la production d'héroïne en Asie et en contrôler les flux vers l'Europe. Si les changements politiques en Europe centrale et orientale et l'ouverture des frontières qui s'en est suivie ont accru la menace d'un usage abusif des drogues et favorisé le développement de trafics, ils ont aussi offert des possibilités nouvelles d'action concertée contre la drogue dans l'ensemble de l'Europe.

60. Nous saluons les efforts du « groupe de Dublin », qui réunit les gouvernements européens, nord-américains et asiatiques, et qui concentre son attention et ses ressources sur les problèmes liés à la production et au trafic des narcotiques.

61. Nous nous félicitons des résultats obtenus par les groupes d'action dont la création a été décidée lors des précédents Sommets et qui sont soutenus par un nombre croissant de pays :

- a) Nous invitons instamment tous les pays à participer à la lutte internationale contre le blanchiment de l'argent et à s'associer aux travaux du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous apportons notre ferme soutien à l'accord sur un processus d'évaluation mutuelle des progrès réalisés par chaque pays participant dans la mise en œuvre des recommandations du GAFI sur le blanchiment de l'argent. Nous approuvons la recommandation du GAFI de fonctionner sur une base permanente avec un secrétariat assuré par l'OCDE.

- b) Nous accueillons favorablement le rapport établi par le groupe d'action sur les précurseurs chimiques et approuvons les mesures qu'il recommande pour parer aux usages détournés de substances chimiques, fondées sur la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic des stupéfiants. Nous attendons avec intérêt une réunion spéciale, en Asie, consacrée aux problèmes de l'héroïne, et la réunion prévue en mars 1992 du groupe d'action des précurseurs chimiques, qui devrait examiner le devenir institutionnel de ces travaux.

62. Nous sommes soucieux d'améliorer la capacité d'action des organismes responsables de l'application de la loi et chargés de détecter les mouvements illicites de drogue, sans porter atteinte au principe de libre-circulation des personnes et des biens. Nous invitons le Conseil de coopération douanière à renforcer à cette fin sa coopération avec les associations des opérateurs du commerce et du transport internationaux et à présenter un rapport d'ici le prochain sommet.

Migrations

63. Les mouvements migratoires ont constitué ou peuvent constituer, dans certaines conditions, une contribution utile au développement économique et social, même si une préoccupation croissante se manifeste au sujet des pressions migratoires dans le monde, dont l'origine tient à de nombreux facteurs politiques, sociaux et économiques. Nous nous félicitons de l'attention croissante portée à ces sujets par l'OCDE et nous pourrions revenir sur cette question lors d'un prochain sommet.

Prochain sommet

64. Nous avons accepté l'invitation du Chancelier Kohl à tenir notre prochain sommet à Munich, en Allemagne, en juillet 1992.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. La première journée de notre Sommet, qui s'est tenu sous la présidence de Monsieur John Major, a été fructueuse. Nous avons émis deux déclarations.

2. La *déclaration politique* souligne notre engagement à renforcer l'ordre international et à